



Opération de Développement Rural de Braives
Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du jeudi 20 avril 2023

Il s'agit d'une **CLDR spéciale – comité de sélection** pour la décision finale de la recevabilité des projets.

Présences :

BAECKE Olivier	E
BATAILLE Cécile*	Porteur
BRAECKMAN Bernard	P
BURON Catherine*	E
CAUDRON Christelle	P
CHANTRY Jean Paul	
DANTINNE Jacques	Porteur
DANTINNE Gary	
DE SPIEGELEER Robert	Porteur
DEGEE Éric	Porteur
DELCOMMINETTE Éric	Porteur
DENIS Colette	E
DE COCK Christian	Porteur
DOCQUIER Edgard	Porteur
DUFONTBARE FH*	
DUFOUR René-Fernand	Porteur
DURANT Alain*	
FOHN Valérie	P
GERARD Inès	Porteur
GODFROID Thierry	P

GUILLAUME Pol*	E
GUISSE Christelle*	
HANUT Frédéric	
HAUDESTAINE Lucien	Porteur
HEINE Nadine*	P
LAMBERT Edmée *	P
LANDRIN Christian*	
LAURENT Daniel	
LEUNEN Sébastien	
LOUIS Bruno*	P
MARS Marie-Agnès	P
PEETERS Olivier	
PINEUR Gilbert	Porteur
PONCELET André	
THIANGE Maxime	P
TOMBALLE Jean-Marie	
VAN DEN BROECK Marc	Porteur
WARNIER Emmanuel	P
WIDART Joëlle	
Invité	
Frédéric Cornet	Porteur

*mandataire communal

P= Présent ; E=Excusé ; A= Absent ; Porteur= porteur d'un projet remis dans le cadre du budget participatif et membre non présent à la réunion

10 membres CLDR présents

Olivier JOIE, service communication.

Vincent GERMEAU, agent ADL de la Commune de Braives (excusé)

Aurélie VANDEBERG, agent de développement FRW.

Bruno Louis introduit la séance et présente le déroulement de la soirée.

La réunion est exclusivement consacrée à la recevabilité des dossiers déposés dans le cadre du budget participatif 2023-2024. Selon la décision finale et le montant total des projets recevables, la planification des prochaines étapes sera effectuée.

Le président de la CLDR rappelle les démarches déjà réalisées :

- Réunion du 06/04 - Comité de sélection pour identifier les questionnements et clarification des critères sujets à interprétation (définition commune pour les aspects : intérêt général, durabilité - frais de fonctionnement).
- Réunion du 11/04 - rencontre des porteurs de projet
- Documents mis à jour par les porteurs suite aux commentaires formulés par les membres du comité de sélection

Les règles de bienveillance et d'objectivité sont de mises pour obtenir l'objectif fixé.

Un membre rappelle son souhait de bien tenir compte des réunions passées et points discutés et actés dans les PV et ainsi éviter des retours en arrière et discussions.

Vu la difficulté d'interprétation de certains critères d'éligibilité et notion de dépenses de fonctionnement éligibles dans le cas d'un événement, il avait été proposé de téléphoner à la Région pour vérifier l'interprétation donnée par le groupe. La commune n'a pas réussi à les joindre malgré de nombreuses tentatives. Aurélie Vandeberg rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle initiative de la circulaire de septembre 2021 et que les Budgets participatifs n'ont pas encore rencontré toutes les étapes jusqu'à la finalisation et introduction du rapport final auprès de la Région (Inconnue si la Région remettra en cause certains frais jugés recevables par le comité de sélection). Elle attire donc l'attention sur le fait que certains frais en question pourraient être refusés éventuellement en phase finale au moment d'introduire les pièces justificatives et que si elles sont refusées, elles devront être financées par la Commune. Bruno Louis met en avant la somme supplémentaire aux 10.000€ prévus qui pourraient, dans le pire des cas, être financée par la commune : 2300€ (estimation sur base des dépenses en questionnement).

1. Décision sur la recevabilité

Pour l'analyse et décision, un document synthétique est distribué aux membres (projet en regard des critères et modifications apportées). Il est proposé d'avancer projet par projet en commençant par les dossiers moins sujets à interprétation au niveau recevabilité.

L'analyse s'est centrée sur les modifications demandées au porteur pour la recevabilité du dossier. Les autres recommandations du comité de sélection (signalées lors de la rencontre avec le porteur le 11/04) seront reprises lors de l'opérationnalisation du projet si le dossier est retenu comme lauréat en phase finale.

Dossier n°3 – Du pain à Fumal

Il n'y avait pas de complément ou modification à apporter au niveau recevabilité.

Le dossier est donc bien confirmé recevable par l'ensemble des membres présents. Pas d'autres remarques évoquées et à joindre au courrier.

Dossier n°5 – Pump track Vélo

Le porteur devait proposer un autre terrain sur propriété communale (plus spécifiquement la zone proche du terrain de football proposée par le Collège). Cette modification a bien été apportée dans le dossier.

Le projet est acté recevable par l'ensemble des membres présents. Pas de remarques à joindre au courrier.

Le comité de sélection souligne l'importance que son avis sur la localisation de l'endroit retenu (option 1) soit bien acté. L'option 3 (le long du quai de déchargement à l'arrière des habitations) n'est pas du tout favorable car il y a un risque de problème de voisinage et il existe un projet biodiversité à cet endroit. Il rappelle que la zone 1 présente également l'avantage de placer l'aménagement proche des autres infrastructures existantes (skate park).

Un membre rappelle les deux options financières du projet (alternative moins onéreuse). L'option la plus onéreuse mais la plus pérenne est retenue en regard du critère de durabilité.

Dossier n°6 – Guide pour les seniors

Il n'y avait pas de complément ou modification à apporter au niveau recevabilité.

Le dossier est donc bien confirmé recevable par l'ensemble des membres présents.

Le comité de sélection souhaite qu'il soit rappelé au porteur la possibilité que ce projet soit mené via le GAL Burdinale Mehaigne (si GAL retenu). Le calendrier ne sera peut-être pas optimal pour le projet. Les étapes réalisées sur Braives seront en avance par rapport au travail sur les 4 communes.

Dossier n°8 – Livre « Braives avant la guerre »

Le porteur devait mettre en avant les endroits publics où le livre serait disponible et consultable gratuitement et revoir le nombre de copies dans ce sens et qui seraient donc financées par le budget participatif (le reste étant à charge du porteur de projet dans le cas d'une vente). Cet élément a été modifié dans le dossier.

Le projet est acté recevable par l'ensemble des membres présents.

Le comité de sélection souhaite qu'il soit bien rappelé dans le courrier envoyé au porteur que le stock de livres consultables gratuitement dans les lieux publics sera géré par la commune en collaboration avec le porteur (affinage des lieux identifiés et stock de réserve à la commune).

Le comité de sélection souligne qu'une souscription sera peut-être plus facile à mener qu'un crowdfunding – aspect à suggérer au porteur qui sera libre de mettre en place la formule la plus intéressante.

Dossier n°9 – Matériel pour le comité de village de Ciplet

Le porteur devait revoir son budget et retirer le matériel qui va à l'encontre du développement durable : les champignons (parasols) chauffants. Le PV décisionnel de l'ASBL devait également être joint au dossier. Ces éléments ont été modifiés dans le dossier.

Le projet est acté recevable par l'ensemble des membres présents.

Le comité de sélection souhaite qu'il soit rappelé au porteur dans le courrier envoyé la propriété communale du matériel et veiller au stockage de ce matériel dans un espace communal dès que la situation le permettra (rénovation de la salle de Ciplet par exemple).

Dossier n°1 – Rue de Void à Ciplet

Le comité de sélection s'était déjà positionné défavorablement au niveau recevabilité de ce dossier et l'avait communiqué au porteur dans ce sens. Position collective sur le critère budget non conforme.

Le projet est acté non recevable par l'ensemble des membres présents.

Le comité de sélection avait fait part au porteur de projet de l'étude mobilité prévue dans le cadre de la rénovation de la salle de village. Les services communaux avaient en effet mis en avant la problématique de l'endroit qui mérite une réflexion plus globale qui sort du cadre du budget participatif.

Le comité de sélection fait cependant part de son avis d'attirer l'attention de la commune sur l'importance et l'urgence d'agir pour la sécurité de cet endroit (signalées à maintes reprises). Dans ce sens, le comité suggère à la commune de mettre en place rapidement une phase test avec panneau d'interdiction de stationnement + espace de dépose-minute pour pallier à la situation problématique. Le dépose-minute est à destination des parents qui déposent leur(s) enfant(s) à la crèche et les y reprennent, afin de **sécuriser** l'endroit le plus rapidement possible.

Ces éléments sont à mentionner dans le courrier à envoyer au porteur.

Dossier n°2 – Ateliers promotion « Bien-être »

Le porteur devait revoir son dossier en regard des aspects suivants : retirer les postes non éligibles, garantir l'intérêt général en veillant à ne pas favoriser un profit personnel mais bien veiller à intégrer au projet l'ensemble des acteurs du bien-être sur la commune. Et spécifier les aspects de durabilité du projet. Ces points ont été modifiés dans le dossier. Cependant certains critères de recevabilité sujets à interprétation font débat. Après échange des différents points de vue, il est proposé de passer au vote pour décider de la recevabilité du dossier.

Le projet est acté recevable selon le vote suivant : 8 pour / 1 contre /1 abstention.

Le comité de sélection souhaite qu'il soit rappelé au porteur dans le courrier envoyé l'importance d'un sondage à toute la population au début de l'action pour s'assurer d'intégrer tous les acteurs du bien-être. Il est également rappelé par la FRW, vu le porteur non constitué en ASBL, l'importance de mener l'action avec un encadrement communal comme dit dans le règlement.

Dossier n°4 Livre intergénérationnel de recettes culinaires

Le porteur devait revoir son dossier en regard des frais de fonctionnement et postes non éligibles. Cet aspect a été modifié dans le dossier.

Le projet est acté recevable par l'ensemble des membres présents.

Dossier n°7 – Exposition du quartier de la gare

Le porteur devait revoir son dossier en regard des aspects suivants : allocation du budget à des dépenses matérielles directement imputable à l'organisation de l'évènement et garantir les aspects de durabilité du projet (laisser une trace de l'évènement). Ces points ont été modifiés dans le dossier comme demandé.

Il n'y a aucune sécurité sur l'éligibilité des dépenses demandées (cfr point d'introduction).

Comme le point de la mise en place de l'évènement avec le centre culturel avait été évoqué, Bruno Louis fait part au comité de sélection que le centre culturel reste ouvert pour aider pour la communication et que la porte n'est pas fermée pour une aide financière après accord du CA du Centre Culturel si demande.

Après échange des différents points de vue, il est proposé de passer au vote pour décider de la recevabilité du dossier.

Le projet est acté recevable suivant le vote suivant : 6 pour / 2 contre /2 abstention.

8 projets sont donc actés recevables et 1 non recevable sur les 9 dossiers introduits.

Ce qui porte le budget total à 27.503€. Vu la somme au-dessus de 20.000€, le vote citoyen aura bien lieu.

2. Planification de la suite

Durant la semaine du 24 avril, un courrier (mail ou papier si non connecté) sera envoyé aux 9 porteurs avec les éléments suivants :

- Retour de la recevabilité
- Éventuelles recommandations supplémentaires non signalées au porteur lors de la rencontre
- Information sur les suites (phase vote) et la publicité.

Le vote aura lieu entre le 1^{er} et le 30 mai via la plateforme numérique ou via des formulaires papiers disponibles à l'administration communale (les votes papiers seront encodés sur la plateforme via la FRW).

Pour le vote du comité de sélection, la proposition qui a été acceptée, sera de voter individuellement via un des formulaires papier, qui seront centralisés par Aurélie (FRW). La capitalisation des résultats du comité de sélection sera pondérée suivant le rapport 50/50 pour donner le même poids au vote des citoyens qu'aux membres du comité de sélection comme acté au sein du règlement.

Il est recommandé au comité de sélection de ne pas voter 2x (via la plateforme en tant que citoyen et via le comité de sélection) pour le principe bien sûr. Suite à une question, les membres de la CLDR qui n'auront pas participé aux réunions du comité (absent ou excusés) auront bien la possibilité de voter même si c'est regretté par certains au niveau implication.

Rappel qu'une publicité générale sera faite par la Commune via les canaux de communication habituels (bulletin communal, site internet, page Facebook, et l'une ou l'autre valve). Chaque porteur a été invité à faire la publicité de son projet.

Le président clôture la séance à 21h30 en remerciant les membres de leur implication dans ce travail qui n'a pas été simple mais a permis une participation importante de la CLDR.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandeberg